

QUE DIT LE CORAN ?

Que dit le Coran ? Y trouve-t-on vraiment un commandement divin faisant obligation aux femmes musulmanes de s'abriter sous un voile ? Il semble qu'une analyse même sommaire des textes peut aider à clarifier les idées.

Le voile est une réalité antique dans le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient. Des textes babyloniens du 2^e millénaire avant Jésus-Christ en font mention. On le portait en Grèce et à Rome où il était la marque et le privilège des dames de condition libre. Il suffit de se référer à l'épître de saint Paul (I corinthiens 11/2-16). Ce n'est une création nouvelle ni du Coran ni de l'Islam. Il semble qu'il existait déjà dans l'Arabie préislamique et qu'il était porté en ville.

On trouve, dans le Coran, plusieurs passages sur la tenue des femmes, lorsqu'elles sont en contact avec des hommes étrangers à leur famille ou lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur de leurs demeures. Certains versets sont particulièrement significatifs. S'ajoute à ces passages du Coran, un « Hadith », c'est-à-dire une parole personnelle du « prophète » Muhammad.

Les différentes traductions du Coran sont marquées par l'interprétation que l'on donne des termes arabes. La traduction qui est donnée ici est celle de Denise Masson (chez Gallimard) qui utilise le mot « voile » pour traduire les différents termes arabes utilisés.

Dans le Coran, sourate 24, verset 31

« Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, ou aux pères de leurs époux, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou à leurs servantes, ou à leurs esclaves, ou à leurs serviteurs mâles incapables d'actes sexuels, ou aux garçons impubères. Dis leur encore de ne pas frapper le sol de leurs pieds pour montrer leurs atours cachés. Ô vous les croyants ! Revenez tous à Dieu. Peut-être serez-vous heureux ! »

Le mot employé dans ce texte, « **KHUMUR** » (pluriel de « **KHIMAR** »), signifie tout ce qui couvre quelque chose ou le cache, plus particulièrement tout ce qui voile les cheveux, la tête, le visage. D'où le sens de fichu ou de foulard utilisé actuellement. Pour l'essentiel, ce passage conseille aux croyantes de "rabattre leurs voiles sur leur poitrine". Ceci afin de se protéger des hommes étrangers à la famille. Il faut se souvenir qu'il s'agit à l'époque d'une société de

type patriarcal où la femme est essentiellement destinée à être mère pour assurer la transmission de l'héritage et de la tradition ancestrale.

Dans le Coran, sourate 24, verset 60

Dans cette sourate "La Lumière" au verset 60, il est dit qu'une femme ménopausée peut être libérée de l'astreinte du "vêtement protecteur" à condition de rester décente. Ces femmes peuvent « déposer leurs voiles, à condition de ne pas se montrer dans tous leurs atours, mais il est préférable pour elle de s'en abstenir ». Le mot employé utilisé ici est « **THIAB** » (pluriel de « **THUB** ») qui signifie habit, vêtement de dessus. Il s'agit du vêtement ample qu'on porte lorsqu'on sort de chez soi. Il est intéressant de constater que ce mot signifie également : moeurs, conduite.

Dans le Coran, sourate 33, verset 53

Dans ce verset 53 de la sourate 33 « Les Partisans », s'adresse d'abord aux épouses du prophète, mais aussi à toutes les croyantes. *« Lorsque vous demandez quelque objet aux épouses du prophète, faites le derrière un voile. Cela est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs. »* Le terme employé « **HIJAB** » désigne ici tout tissu que l'on dispose devant quelqu'un ou quelque chose pour le soustraire à la vue, ce peut être une tenture, une portière, un rideau. Ce terme est utilisé actuellement dans certains pays musulmans pour désigner l'étoffe dans laquelle les femmes se drapent pour sortir de chez elles ou simplement pour désigner ce que l'on appelle habituellement en France le «voile islamique»

Dans le Coran, sourate 33, verset 59

Ce verset semble concerner l'ensemble des musulmanes. Il semble qu'à l'époque de la naissance de l'Islam, certaines femmes étaient inquiétées dans les rues de Médine par des bédouins mal dégrossis venus du désert. Dans le verset 59 de la sourate 33, Le terme employé désigne un vêtement ample qui descend jusqu'aux pieds. *« O Prophète, dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de se couvrir de leurs voiles : c'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées. »* Le terme employé « **JALABIB** » signifie un vêtement ample et descendant jusqu'aux pieds.

A ces versets coraniques, s'ajoute une parole qu'aurait prononcée Muhammad, un « hadith » considéré comme sûr, c'est-à-dire incontestable, rapporté par Abou Daoud (chapitre 31, hadith 31). *« Le prophète a dit : il ne convient pas à une femme pubère de laisser apparaître autre chose que son visage ou ses mains »*. Sans traiter directement du voile, plusieurs « hadiths », paroles personnelles de Muhammad, traitent de la pudeur qui est considérée comme un rameau essentiel de la religion.

SELON LA CONCEPTION DES TRADITIONALISTES ET DES FONDAMENTALISTES

Les musulmanes pubères doivent cacher, en plus du reste du corps, leurs cheveux, leurs oreilles et leur cou à la vision des hommes étrangers à la famille proche. Ils affirment que la seule discussion possible est la question de savoir s'il est obligatoire ou non pour une femme de voiler en plus son visage. Ces musulmans font une lecture littérale des textes coraniques. Ils estiment, comme musulman, devoir être fidèles à la « Loi islamique » (Shari'a), telle qu'elle fut définie au 9^e siècle de notre ère. Toute leur interprétation de l'islam est marquée par cette démarche fondamentaliste. Ils veulent se lier à la lettre du texte et ne tiennent pas compte du contexte historique et culturel dans lequel le Coran est né. Ils craignent une telle approche du Coran par peur de dérives laxistes et d'infidélité à la parole divine. Ces musulmans pensent que l'interprétation des versets coraniques et du hadith cités ci-dessus a fait l'unanimité chez les véritables savants musulmans.

On estime que cette unanimité de jugement équivaut au consensus de toute la communauté musulmane. Ce consensus devient alors le signe de la volonté divine. Ils voient donc dans le port du voile une prescription divine valable en tout temps et en tout lieu. Les jeunes femmes non voilées sont alors considérées infidèles à la loi divine.

Cette perspective est souvent liée à divers comportements : Opposition aux valeurs de la société française à laquelle on revendique pourtant son appartenance, affirmation que le voile protège de l'indécence et de la dépravation des mœurs occidentales, réprobation de la mixité garçons-filles, refus de participer à certains enseignements comme la biologie, l'éducation sexuelle ou à certaines activités sportives qui obligent à se dévêtir. Des musulmans considèrent même comme dangereux et impurs certains contacts entre hommes et femmes, tel le fait de se serrer la main. Ils suivent en cela l'attitude réservée et distante en pratique dans certains pays de tradition musulmane.

SELON LE COURANT MODERNISTE

L'attitude est tout autre : « La finalité essentielle de ce verset repose sur un appel à la pudeur et au respect d'autrui. Cet objectif n'implique pas obligatoirement le port du voile. Une attitude convenable, conjugée à une bonne instruction, suffira pour respecter l'esprit de ce verset ». Ces musulmans estiment qu'il n'est nullement impudique de se dispenser du voile et que le comportement personnel est seul à prendre en compte. C'est la lecture que font majoritairement les musulmans en France.

D'après l'un des ulémas, professeur de théologie musulmane à l'université El-Azhar du Caire, seuls les passages du Coran concernant la foi musulmane ont valeur universelle et définitive et sont intouchables. Quant aux questions relatives à la vie pratique, comme celle du vêtement des femmes, elles ne valent que pour une époque et un lieu déterminés, ici le 7^e siècle de notre ère, en Arabie. D'aucuns, s'abritant souvent derrière leur ignorance, leur donne une valeur universelle et définitive

Un autre commentateur musulman, professeur à l'Université Al-Azhar du Caire s'exprime ainsi : « *En fait, dit-il, le texte n'ordonne pas de porter un voile ou un foulard ou un vêtement particulier. Mais il est demandé de revêtir avec décence les habits de l'époque et du lieu où l'on vit. Cela ne signifie pas qu'il faille se vêtir au XX^e siècle, en Europe, comme on s'habillait au VII^e siècle, en Arabie. Le foulard n'a jamais été et n'est pas un signe religieux. Des intégristes islamistes veulent en faire un signe de soumission et d'exclusion des femmes de la vie sociale. Mais cette conception est incompatible avec la véritable **SOUSSION A DIEU** qu'est **L'ISLAM**. Il s'agit d'abord d'une soumission intérieure. L'important n'est pas de revêtir tel ou tel vêtement, mais de s'habiller avec décence à la manière des habitants du pays où l'on se trouve et de ne pas se singulariser* ».

UNE QUESTION CONTROVERSEE

Il est manifeste que les motivations pour lesquelles le « voile » est porté sont diverses : Convictions personnelles, souci d'être une musulmane accomplie, recherche de réserve, pressions de membres de la famille ou du milieu de vie, volonté de s'affirmer musulmane dans la société sans références religieuses, désir parfois adolescent de s'opposer.... Il semble aussi que le port du voile soit favorisé par des réflexes de « minoritaires » en société française.

Dans les milieux musulmans, les débats sont parfois vifs sur ce sujet. Certains imams ont une prédication très vigoureuse en faveur du port du voile, menaçant du châtiment divin les femmes qui s'en dispenseraient. Mais d'autres ne suivent pas cette perspective. Un mufti, docteur de la loi de l'islam, disait un jour, en termes volontairement provocateurs, à un groupe de jeunes filles musulmanes qui l'interrogeait sur le voile : « Croyez-vous vraiment que Dieu doive s'occuper de chiffons... »

Il reste clair que le voile n'est pas d'abord un signe religieux. Il s'agit d'un signe de pudeur et de réserve marqué par les pratiques de sociétés musulmanes. Très souvent, l'ignorance et des maladresses de ceux qui en ont parlé ont contribué pour une part à en faire un signe identitaire et religieux dans la situation française.